

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2020/02

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaients présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
M. BISSAY David
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
Mme SERRAILLE Joëlle
M. TRIBOLET Didier
M. MUZELLE Robert

Excusé :

M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire :

POIRON Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR :

- 1/ CA 2019 et BP 2020
- 2/ Renouvellement du contrat territorial d'Echansieux 2020 - 2026 ;
- 3/ Alimentation télécom parcelles ZA Les Gagères
- 4/ Questions diverses

- ⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

- ⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 21.01.2020**

<i>Séance du 21/01/2020</i>	
2020.01.01	<i>SIEL : Adhésion SAGE</i>
2020.01.02	<i>Vente de bandes de terrain issues de la propriété GIROUD aux riverains</i>
2020.01.03	<i>Journée du gout : versement d'une subvention au sous des écoles</i>
2020.01.04	<i>Approbation de la promesse de vente ASF (Plateforme A 89)</i>
2020.01.05	<i>Mandatement de certaines dépenses avant le vote du budget</i>

1. Approbation Comptes de Gestion 2019 et Comptes Administratifs 2019

➤ **Commune :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2019	591 170.24 €	1 231 035.86 €
- Dépenses 2019	882 235.09 €	972 424.89 €
=Résultat 2019	- 291 064.85 €	+ 258 610.97 €
Résultat 2019	- 291 064.85 €	+ 258 610.97 €
+Résultat reporté 2018	- 109 330.43 €	+ 492 893.67 €
=Résultat de clôture	- 400 395.28 €	+ 751 504.64 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>	96 934.00 €	
<i>Dépenses</i>	<u>235 866.00 €</u>	
	-138 932.00 €	
= Résultat Final	- 539 327.28 €	+ 751 504.64 €

◆ LE CONSEIL MUNICIPAL : (Pour : 10/12 - Abstentions : 2) (R. MUZELLE & D. TRIBOLET)

- **Approuve le compte de gestion 2019,**
- **Approuve les restes à réaliser en investissement :**
- ◆ En dépenses : 235 866 €
 - ◆ En recettes : 96 934 €
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2019 :**
- ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 751 504.64 €
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 539 327.28 €
 - ◆ Soit un excédent total de : + 212 177.36 €

- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Affecte une partie de l'excédent pour couvrir le déficit d'investissement, Soit la somme de 539 327 €
 - ◆ Affecte le solde de l'excédent en section de fonctionnement du BP 2020 (recettes chapitre 02) : Soit la somme de 212 177 €

➤ **Assainissement :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2019	204 667.40 €	209 643.84 €
- Dépenses 2019	142 266.59 €	86 267.51 €
=Résultat 2019	+ 62 400.81 €	+ 123 376.33 €
Résultat 2019	+ 62 400.81 €	+ 123 376.33 €
+Résultat reporté 2018	- 148 593.40 €	+ 1 219.35 €
=Résultat de clôture	- 86 192.59 €	+ 124 595.68 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	- 86 192.59 €	+ 124 595.68 €

- LE CONSEIL MUNICIPAL : (Pour : 10/12) – (Abstentions : 2 - R. MUZELLE et D. TRIBOLET)
- **Approuve le compte de gestion 2019,**
- **Approuve les restes à réaliser : NEANT**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2019 :**
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 86 192.59 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 124 595.68 €
 - ◆ Soit un excédent final de : + 38 403.09 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), Soit : 124 595.68 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Couverture du besoin de financement en investissement (recettes compte 1068), Soit : 124 595.86 €
 - ◆ Excédent de fonctionnement reporté au BP 2020 (recettes au compte 002) ; Soit : 38 403.09 €

➤ **Photovoltaïques :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2019	21 328.33 €	54 361.14 €
- Dépenses 2019	21 328.33 €	42 1118.71 €
=Résultat 2019	0.00 €	+ 12 242.43 €
Résultat 2019	0.00 €	+ 12 242.43 €
+Résultat reporté 2018	- 1 248.33 €	+ 2 717.35 €
=Résultat de clôture	- 1 248.33 €	+ 14 959.78 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	- 1 248.33 €	+ 14 959.78 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : (Pour : 11/12 – Abstention : 1 - R. MUZELLE)

- **Approuve le compte de gestion 2019 proposé par la trésorière**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2019 :**
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 14 959.78 €
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 1 248.33 €
 - ◆ Soit un résultat final de : + 13 711.43 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001),
Soit : - 1 248.33 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section d'investissement (recettes compte 1068), Soit : 1 248.33 €
 - ◆ Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes chapitre 002),
Soit : 13 711.45 €
- **Espace tourisme et loisirs :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2019	97 908.00 €	9 335.43 €
- Dépenses 2019	125 127.21 €	24 434.90 €
=Résultat 2019	27 219.21 €	- 15 099.47 €
Résultat 2019	- 27 219.21 €	- 15 099.47 €
+Résultat reporté 2018	+ 105 146.40 €	+22 692.19 €
=Résultat de clôture	+ 77 927.19 €	+ 7 592.72 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>		
<i>Dépenses</i>		
= Résultat Final	+ 77 927.19 €	+ 7 592.72 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : : Pour : 10/12 – Contre :1 (R. MUZELLE) - Abstention : 1 (D. TRIBOLET)

- **Approuve le compte de gestion 2019 proposé par la trésorière.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2019 :**
 - ◆ Un excédent d'investissement de : + 77 927.19 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 7 592.72 €
 - ◆ Soit un résultat final : + 85 519.91€
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section d'investissement (déficit chapitre 002),
Soit : 77 927.19 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté section de fonctionnement (recettes chapitre 002),
Soit : 7 592.72 €.

➤ **Lotissement « Les Violettes » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2019	/ €	/ €
- Dépenses 2019	/ €	/ €
=Résultat 2019	0 €	0 €
Résultat 2019 +Résultat reporté 2018		
=Résultat de clôture		
+ Restes à réaliser :		
= Résultat Final		

LE CONSEIL MUNICIPAL : (Pour : 12/12)

- **Approuve le compte de gestion 2019 proposé par la trésorière.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2019 :**
 - ◆ Constate qu'il n'y a pas eu d'opération au cours de l'exercice
 - ◆ Maintient les reports portés au BP 2019

➤ **Zone artisanale « Les 4 croix » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2019	/	/
- Dépenses 2019	/	/
=Résultat 2019	0.0	0.0
Résultat 2019 +Résultat reporté 2018		
=Résultat de clôture		
+ Restes à réaliser :		
= Résultat Final		

LE CONSEIL MUNICIPAL : Pour : 12/12

- **Approuve le compte de gestion 2019 proposé par la trésorière.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2019 :**
 - ◆ Constate qu'il n'y a pas eu d'opération au cours de l'exercice
 - ◆ Maintient les reports portés au BP 2019

➤ **Zone artisanale « Les Gagères » :**

LE CONSEIL MUNICIPAL : Pour : 12/12

- **Approuve le compte de gestion 2019 proposé par la trésorière.**
- **Approuve l'écriture concernant la vente de deux lots à la DDT pour la somme de 79 200 €**
- **Approuve et arrête le résultat de clôture du compte administratif 2019 :**
 - ➔ Madame le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que cette zone artisanale va être cédée à la Communauté de Communes de Forez-Est au cours de ce 1^{er} trimestre. Comme approuvé lors de la réunion du 15 octobre dernier, le montant de la vente des 5 parcelles restantes à Forez-Est s'élève à la somme de 143 709 €.
 - Il restera un déficit de 120 712.40 € qui devait être comblé par l'excédent qui sera dégagé par la Zone Artisanale les 4 Croix. Dans l'attente, c'est le budget principal qui interviendra.

➤ **CCAS :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2019	71 877.27 €	130 226.87 €
- Dépenses 2019	57 090.33 €	127 258.42 €
=Résultat 2019	+ 14 786.94 €	+ 2 968.45 €
Résultat 2019	+ 14 786.94 €	+ 2 968.45 €
+Résultat reporté 2018	- 877.27 €	+ 671.57 €
=Résultat de clôture	+13 909.67 €	+ 3 640.02 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	+ 13 909.67 €	+ 3 640.02 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

Donne un avis favorable aux décisions ci-dessous :

- **Approbation du compte de gestion 2019 proposé par Mme la Trésorière**
- **Arrêt du résultat de clôture du compte administratif 2019 :**
 - ◆ Un excédent d'investissement de : + 13 909.67 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 1 548.84 €
 - ◆ Un résultat final de : + 15 458.51 €
- **Affectation du résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001),
Soit : 13 909.67 €
- **Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section de fonctionnement (compte 002 en recettes) : soit : 3 640.02 €

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Budget primitif Commune

DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement.....	1 373 258.36 €
☰ Section d'investissement.....	1 596 899.24 €

Le budget est présenté avec les taux des taxes inchangés par rapport à 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 & 2019 :

• Taxe d'habitation.....	7.74 %
• Taxe Foncière bâtie.....	10.50 %
• Taxe Foncière non bâtie.....	47.18 %

Le budget d'investissement de la commune prévoit entre autres :

- ◆ Le solde des travaux d'aménagement du centre bourg du à EPORA ;
- ◆ La réfection des vestiaires de la salle des sports ;
- ◆ La signalétique du village ;
- ◆ Les travaux de voirie ;
- ◆ La restauration de l'église ;
- ◆ L'installation de conteneurs enterrés ;
- ◆ Frais de Notaire et de géomètre scierie Giroud ;
- ◆ La création d'une aire de camping cars ;
- ◆ Restauration du crépis de la Tour Matagrín suite à la grêle
- ◆ Vente d'un terrain situé sur l'îlot Hôtel Perrier à Loire Habitat, pour construction d'un immeuble locatif avec commerces en rez-de-chaussée moyennant la somme de 60 000 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2020 de la Commune (Pour : 12/14 - Abstentions : 2 – M. Robert MUZELLE & M. Didier TRIBOLET).

Budget primitif Assainissement

DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement.....	200 459.09 €
☰ Section d'investissement.....	291 352.68 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2020 « Assainissement » à l'unanimité.

Budget primitif Photovoltaïques

DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement.....	46 211.45 €
☰ Section d'investissement.....	34 489.78 €

Production d'électricité estimée : 25 000 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2020 « Photovoltaïques » à l'unanimité.

Budget primitif « Espace Violay 1004 »

DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement.....	86 427.48 €
☰ Section d'investissement.....	125 000.00 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2020 « Espace Violay 1004 » (Pour : 13/14 – Contre 1 : M. MUZELLE Robert).

Budget primitif lotissement « Les Violettes »

DEPENSES et RECETTES

▣ Section de fonctionnement	347 978.57 €
▣ Section d'investissement.....	269 346.43 €

Madame le Maire explique que les trois derniers lots ont été vendus, les actes seront signés en début d'année 2020. Un excédent de 96 867.35 € a été dégagé. Il pourra éventuellement servir à lancer la deuxième tranche du lotissement.

Le Conseil Municipal approuve le BP 2020 du lotissement « Les Violettes » à l'unanimité.

Budget primitif ZONES D'ACTIVITES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi Notre de 2015 prévoit que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités relèvent de la seule compétence des Communautés de Communes. Cependant, durant une période transitoire, il a été convenu avec cette dernière que la commune assure la continuité de cette gestion durant les exercices 2018 & 2019. En cette année 2020, la ZA les Gagères sera transférée à la Communauté de Communes moyennant la somme de 143 709 €.

Compte tenu des dispositions de la loi Notre, il n'est pas sûr que la Commune puisse assurer la gestion de la ZA les 4 Croix. La question va être posée à la DGFIP et au Préfet. Selon la réponse de ces instances, Forez Est se verra dans l'obligation d'acheter également la ZA « Les 4 Croix ».

Budget primitif ZA « Les 4 Croix »

DEPENSES et RECETTES

▣ Section de fonctionnement.....	246 910.54 €
▣ Section d'investissement.....	57 491.08 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP 2020 de la ZA « Les 4 Croix ».

Budget primitif CCAS (pour avis)

DEPENSES et RECETTES

▣ Section de fonctionnement.....	53 076.42 €
▣ Section d'investissement.....	13 909.67 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au BP 2020 « CCAS » à l'unanimité.

2/ Renouvellement du contrat territorial d'Echansieux 2020 - 2026

Le barrage d'échansieux est considéré comme captage prioritaire, on rentre de ce fait dans le suivi des services de l'Etat. Depuis 10 ans, il n'y a plus de pesticide, de roundup dans les analyses de l'eau.

Les objectifs concernant ces analyses étaient bien supérieurs à ce qui est demandé et ils ont été atteints. Les agriculteurs ont joué le jeu et ont été précurseurs pour changer leurs pratiques. La pépinière est également passée aux produits sans nitrate, elle a changé ses méthodes de travail pour aller dans la direction zéro pesticide.

Le cimetière étant sur le bassin versant, la commune a signé la charte zéro pesticide, il reste à convaincre les particuliers.

Il n'y a plus de nitrate et pesticide dans les analyses de l'eau du barrage.

Madame le Maire rappelle les actions qui ont été organisées, dont une réunion publique, puis des actions avec les enfants.

La participation au syndicat des eaux du Bonson est proposée à l'assemblée, le montant de l'adhésion est de 1 890 €.

Monsieur Guy PERRIER précise qu'il faut inviter les élèves des écoles des communes concernées. Madame le Maire précise que le Syndicat doit les associer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour adhérer au Syndicat des Eaux du Bonson et autorise Madame le Maire à signer le contrat.

3/ Alimentation télécom parcelles ZA Les Gagères

Madame le Maire présente les travaux à réaliser pour l'alimentation télécom des deux lots vendus à la DDT. Le montant de ceux-ci s'élève à la somme de 2 710 €. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux.

4/ Questions diverses

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal d'avoir participé à l'élaboration de ce qu'est devenu VIOLAY aujourd'hui. Malgré le nombre important de travaux réalisés ces dernières années, le budget primitif reste tout à fait honorable.

Elle souhaite que cela continue ainsi dans l'avenir...

Elle remercie M. MUZELLE et TRIBOLET d'avoir joué le jeu, d'avoir apporté leurs remarques et leurs observations.

Pour ceux qui arrêtent, un grand remerciement, pour toutes les années vécues ensemble. Elle rend hommage aux adjoints qui ont su la seconder et remercie l'ensemble des membres.

RAPPEL :

Les élections municipales auront lieu le 15 mars pour le 1^{er} tour et le 22 mars pour le second si besoin.

Tours de rôle pour la tenue des élections à prévoir

Fait à Violay, le 17 février 2020

Le Maire,
Véronique CHAVEROT

